



Descriptif du cours

- Titre :** Formation « duo » reprenant sur une même journée : Rappel des techniques d'injections et de prise de sang pour pharmaciens et pharmaciennes + BLS-AED-SRC (Generic Provider) cours complet et Refresh
- Public-cible :** Pharmacien-ne diplômé-e d'un enseignement – Si vous n'êtes pas pharmacien-ne, mais êtes néanmoins intéressé-e par ce cours, merci de ne pas vous y inscrire et de nous contacter à l'adresse suivante (prestations.heds@hefr.ch) pour voir quel cours pourrait vous convenir.
- Lieu :** Haute école de santé Fribourg - route des Arsenaux 16a, 1700 Fribourg
- Dates :** Vous trouverez le planning de ces cours et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : [tps://www.heds-fr.ch/fr/prestations-de-services/notre-expertise/fph-officine/](https://www.heds-fr.ch/fr/prestations-de-services/notre-expertise/fph-officine/)
- Formateurs / trices :** Responsables de la formation et formatrice : Aude Ponchaut, maître d'enseignement HES. [Formateurs techniques d'injections et prises de sang](#) : professeur-e-s expérimenté-e-s de la Heds-FR spécialisés dans les habiletés techniques de soins. [Formateurs BLS AED](#) : professeur-e-s Heds-FR spécialisés en soins aigus et instructeurs reconnus SRC avec expérience étendue dans le domaine.
- Langue :** Français

<p>Conditions d'admission et pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diplôme fédéral de pharmacien-ne-s ou diplôme étranger de pharmacien-ne-s selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd. ➤ Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant-e-s exercent mutuellement les techniques sur leurs collègues. ➤ Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP) vivement conseillée. ➤ En raison des besoins didactiques d'exécuter les actes de soins les uns sur les autres, dans les situations suivantes, il est vivement conseillé au/à la participant-e de consulter son médecin de famille pour savoir s'il/si elle peut ou non suivre le cours : <ul style="list-style-type: none"> - participante enceinte - participant-e hémophile - participant-e sous aspirine, anticoagulant ou autre médication fluidifiant le sang <p>La décision de participation à ce cours ne revient pas au centre de formation.</p> <p><u>Ce cours étant un cours de rappel, il est indispensable d'avoir, précédemment, suivi le cours de base de « techniques d'injections et de prises de sang ».</u></p>
---	---

Méthode	<p>Rappel « techniques d'injections et prises de sang » :</p> <p>Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (1 responsable de cours par groupe de 6 participant-e-s) Questions des participant-e-s</p> <p>BLS AED SRC (generic Provider):</p> <p>Après une explication plus théorique des éléments de base liés à la réanimation cardio-pulmonaire, une série d'exercices pratiques sont exécutés sur divers mannequins. Les gestes sont effectués de manière indépendante mais aussi sous forme de scénarios pour rendre la situation le plus réel possible.</p>
Objectifs du cours	<p>Rappel « techniques d'injections et prises de sang » :</p> <p>Être capable d'effectuer les techniques apprises lors de ces cours au sein de l'officine et de réajuster sa pratique, au besoin.</p> <p>BLS AED SRC (generic Provider):</p> <p>Le but étant pour les participant(e)s qu'ils/elles puissent développer les compétences suivantes au cours de cette formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exprimer sa motivation et ses expériences en tant que premier intervenant, ➤ Adopter une attitude de prévention des accidents et des maladies, ➤ Connaître les facteurs défavorables aux premiers secours, ➤ Evaluer une situation de premiers secours tout en assurant sa propre sécurité et celle des personnes présentes, ➤ Demander l'aide nécessaire et alarmer correctement les secours, ➤ Reconnaître l'état de conscience ou d'inconscience de la victime, ➤ Installer la personne inconsciente en position latérale de sécurité (PLS), ➤ Reconnaître les caractéristiques typiques de l'arrêt cardio-circulatoire, de l'infarctus du myocarde et de l'accident vasculaire cérébral (AVC), ➤ Ventiler une victime à l'aide d'un pocket Mask, ➤ Effectuer les manoeuvres de désobstruction des voies aériennes, ➤ Réaliser la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation semi-automatique externe dans les situations qui le nécessite, ➤ Obtenir un feed-back sur l'exécution des premiers secours donnés.
Horaire	<p>Durée : 1 jour Horaire selon convocation mais en principe 09.00 à 12.30 et 13.30 à 17.00</p>
Certificat	<p>Rappel « techniques d'injections et prises de sang » :</p> <p>Attestation : Cours présentiel « Rappel des techniques d'injections et de prise de sang pour pharmaciens et pharmaciennes ». Ce cours est validé avec 25 points FPH.</p> <p>BLS AED SRC (generic Provider):</p> <p>Certificat de cours SRC (Swiss resuscitation council). Ce cours est validé avec 25 points FPH.</p> <p>Au total, cette journée est validée par 50 points FPH.</p>

Durée de validité / suite	<p>Rappel « techniques d'injections et prises de sang » :</p> <p>Un cours technique refresh (½ jour) est recommandé au minimum tous les deux ans.</p> <p>BLS AED SRC (generic Provider):</p> <p>Un cours technique refresh (½ jour) est recommandé au minimum tous les deux ans.</p>
Matériel de cours	Le support de cours est envoyé, avant le cours, en format électronique.
Coûts	CHF 500.-
Conditions d'annulation et de désistement	<p>La formation débute uniquement si le nombre de participant-e-s est suffisant. Le paiement des sessions se fait dès réception de la facture d'écolage.</p> <p>En cas de désistement entre l'inscription et 2 semaines avant le début du cours, 50 % d'écolage est dû à la Heds-FR. En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le cours, la totalité de l'écolage (frais de formation) reste due à la Heds-FR.</p> <p>Tout désistement doit être annoncé, <u>par écrit, soit par courrier postal, soit par courrier électronique, auprès du secrétariat « Prestations de services » de la Heds-FR</u>. La date de réception du courrier est considérée comme date officielle de désistement.</p> <p>Vous avez, bien entendu, la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne.</p>